

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 23 mars 2007

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le vendredi 23 mars 2007 à 20 h 30 Salle de Convivialité à Miéry, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Emile ETIEVANT, Jean LETROUBLON Dominique MENETRIER, Dominique BONNET et Gérard BOUDIER (Vice-Présidents), Gabriel PARIS, Jean-Paul BUCHET, Yves LANDRY, Bernard BRENIAUX, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Serge DAYET, Robert TOURNIER, Serge GREUSARD, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Jacques BULAB OIS, Augustin MONNERET, Jean-Michel BULABOIS, Danièle CARDON, Gilbert BULABOIS, Véronique LAMBERT, Jacques LHOMME, Ghania MAYOT, Maryse LAMY, Philippe NOIR, Jean-Claude COLLIN, Roland CHAILLON, Michèle CLEMENT, Marie-Ange NICOULIN, Alphonse KLUR.

Assistaient à titre consultatif : Pierre SAILLARD (Trésorier de la Communauté de Communes), Nelly BUYS.

Etaient Excusés : Yves DECOTE (Vice-Président), Jean-Claude CHARONDIERE, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Annie JACQUOT, Jocelyne BONNIVARD, Michel VIEILLE, Pierre CATHENOZ, Armande REYNAUD, André ROY, Jacques MIGNOT.

Etaient absents : Maurice MIDOL, André LAMBERT, Pascal LAGALICE, Roland BERTHELIER, Jean-Jacques DE VETTOR, Gérard BULLE, Dominique GRAND, Noël FOURNIER, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul BUCHET

★★★★★

Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, Maire de Miéry, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire pour la première fois dans cette nouvelle salle de convivialité.

Monsieur le Président exprime au nom du conseil communautaire un témoignage de sympathie pour le deuil familial qui frappe Monsieur le Trésorier et le remercie de sa présence.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire

Ligne de trésorerie

Après consultation auprès de 5 organismes bancaires, le Crédit Mutuel a été retenu pour réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € aux conditions suivantes :

- T4M éonia + 0.10 % soit un taux calculé au 16 janvier 2007 de 3.43,
- Durée du contrat : 1 an,
- Commission d'engagement et frais de virement : néant.

Conventions d'Occupation Précaire :

La convention d'occupation précaire du Syndicat Mixte du Pays du REVERMONT – service animation Leader + - a été renouvelée pour 23 mois (jusqu'au 31 décembre 2008).

La convention d'occupation précaire de la Société ENETT a été renouvelée pour 12 mois (jusqu'au 31 décembre 2007) dans l'attente de la construction d'un bâtiment sur la zone « Au Velours ».

2. Adoption du procès verbal de la séance du 15 février 2007

Le procès verbal de la séance du 15 février 2007 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Approbation des comptes administratifs 2006

Après présentation détaillée des chiffres des comptes administratifs des différents budgets, il est décidé de procéder à un vote séparé par budget. Conformément à la Loi, le Président se retire de la salle et la présidence est assurée par Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président : l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2006 du budget principal et des budgets annexes « locaux industriels », « zones d'activités économiques », « camping » et « ordures ménagères ».

En réponse à Monsieur Jean-Claude COLLIN, il a été précisé que le chapitre 13 « subventions d'investissement » - section investissement dépenses du budget principal - pour un montant de 184 826 € correspondant a des subventions perçues en 2005 pour le carrefour giratoire (145 721 €) et la zone « Au Velours » (39 105 €). Ces subventions ont été reversées du budget principal 2006 au nouveau budget annexe « zones d'activités économiques » 2006.

4. Approbation des comptes de gestion 2006

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion 2006 ainsi que les écritures suivantes pour une concordance entre les comptes de gestion et les comptes administratifs 2006 :

1/ Budget Principal

– Section investissement

Intégration en dépense de l'article 1688 « intérêts courus » pour 2 416.35 €

2/ Budget annexe « locaux industriels »

– Section investissement

Intégration en dépense de l'article 1688 « intérêts courus » pour 4 463.26 €

L'assemblée décide à l'unanimité d'intégrer dans les budgets primitifs 2007 les décisions modificatives suivantes :

1/ Budget Principal : section investissement

001	Déficit d'investissement reporté	2 416.35 €
020	Dépenses imprévues	-2 416.35 €

2/ Budget annexe « locaux industriels » : section investissement

001	Déficit d'investissement reporté	4 463.26 €
2313	Constructions	-4 463.26 €

5. Affectation des résultats 2006

L'assemblée décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que l'exercice 2005 a généré un résultat de clôture de	405 631.79 €
L'excédent de fonctionnement 2006 est de	137 946.26 €
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	543 578.05 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation du déficit d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 7 579.46 €
- Affectation en section de fonctionnement au compte 002 "excédents de fonctionnement reporté" la somme de 535 998.59 €
- Le déficit d'investissement soit -7 579.46 € est reporté d'office au compte 001 "déficit d'investissement reporté".

Budget annexe "locaux industriels"

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que l'exercice 2005 a généré un résultat de clôture de	55 728.45 €
L'excédent de fonctionnement 2006 est de	16 759.05 €
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	72 487.50 €

- Affectation du déficit d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 43 484.54 €
- Affectation en section de fonctionnement au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" la somme de 29 002.96 €,
- Le déficit d'investissement soit 43 484.54 € est reporté d'office au compte 001 "déficit d'investissement reporté".

Budget annexe "Ordures Ménagères"

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que l'exercice 2005 a généré un résultat de clôture de	-7 075.91 €
L'excédent de fonctionnement 2006 est de	7 854.27 €
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	778.36 €

- Affectation en section de fonctionnement au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" la somme de 778.36 €.

Budget annexe "Camping"

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que l'exercice 2005 a généré un résultat de clôture de	12 067.99 €
L'excédent de fonctionnement 2006 est de	1 175.89 €
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	13 243.88 €

- Affectation du déficit d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 11 450.89 €
- Affectation en section de fonctionnement au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" la somme de 1 792.99 €,
- Le déficit d'investissement soit 11 450.89 € est reporté d'office au compte 001 "déficit d'investissement reporté".

Budget annexe "Zones d'Activités Economiques"

L'excédent de fonctionnement 2006 est de 831.18 €

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 831.18 €

- Affectation en section de fonctionnement au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" la somme de 831.18 €,
- L'excédent d'investissement soit 26 273.67 € est reporté d'office au compte 001 "excédent d'investissement reporté".

6. Budgets primitifs 2007

➤ **Budget Général**

- Section de fonctionnement : 2 909 134 €
- Section d'investissement : 880 052 €

Le Président précise à Monsieur Jean-Claude COLLIN qui l'interroge que la participation au Syndicat Mixte du Pays du REVERMONT est inscrite à l'article 65737 « Autre EPL » pour 42 000 €. Cette cotisation statutaire a été adoptée par la Communauté de Communes du Comté de Grimont au prorata du nombre d'habitant et elle est calculée sur l'évaluation du coût des projets en cours. Le budget primitif portera différents projets dont un volet touristique qui permettra la réalisation d'un document unique avec un calendrier des animations pour les 3 Offices du Tourisme du Pays du REVERMONT (sortie mai 2007).

Diverses précisions sont apportées et notamment :

- L'article 611 « contrats de prestation de services » pour 38 750 € dont 33 750 € pour l'OCMACS,
- L'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » pour 121 100 € dont 87 000 € pour l'OCMACS,
- L'article 2131 « bâtiments publics » pour 570 000 € dont 400 000 € pour l'acquisition du Moulin de Brainans et 170 000 € pour l'acquisition du bâtiment de la Direction Départementale de l'Equipement,
- L'article 2031 « frais d'études » pour 122 300 € dont 30 000 € pour l'aménagement de zones économiques, 30 000 € pour l'OCMACS et 62 300 € pour la réhabilitation des décharges.
- L'article 2128 « Autres agencements et aménagements » pour 11 960 € : aménagement d'une aire de détente sur le site de la Croix du Dan.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président précise que l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage n'a pas été inscrit au budget primitif 2007.

Le conseil communautaire adopte par 34 voix pour et 3 voix contre le budget principal 2007.

➤ **Budget annexe « locaux industriels »**

- Section de fonctionnement : 283 768 €
- Section d'investissement : 249 700 €

Monsieur Roland CHAILLON regrette l'inscription d'une recette de 100 000 € à l'article 775 « produits des cessions d'immobilisations » portant sur la vente du bâtiment « pépinière artisanale » car le vocation de ce bâtiment était de permettre l'installation d'entreprises nouvelles.

Le conseil communautaire adopte par 32 voix pour et 5 voix contre le budget annexe « locaux industriels » 2007.

➤ **Budget annexe « zones d'activités économiques »**

- Section de fonctionnement : 302 901 €
- Section d'investissement : 1 308 512 €

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président précise :

- L'article 775 «produits des cessions d'immobilisations » pour 170 000 € prévoit une recette de 150 000 € de vente de terrains sur la zone d'activité commerciale et 20 000 € de vente de terrains sur la zone industrielle et artisanale,
- La Communauté de Communes du Comté de Grimont n'a pas prévu dans son budget primitif 2007 d'instaurer la taxe locale d'équipement (TLE) sur les zones économiques aménagées par la Communauté de Communes du Comté de Grimont. Ce point sera étudié ultérieurement.

Le conseil communautaire adopte par 36 voix pour et 1 voix contre le budget annexe « zones d'activités économiques » 2007.

➤ **Budget annexe « camping »**

- Section de fonctionnement : 72 793 €
- Section d'investissement : 47 055 €

Le Président précise à Monsieur Jean-Claude COLLIN qui l'interroge que l'article 62878 « remboursement par autres organismes » pour 11 000 € correspond à des remboursements de services partagés. Il rappelle également que les tarifs du camping ont été votés en décembre 2006 pour la saison 2007.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget annexe « camping » 2007.

➤ **Budget annexe « ordures ménagères »**

- Section de fonctionnement : 614 878 €

Monsieur Jean-Louis DUFOUR explique que le SICTOM de Champagnole pourrait encore limiter ses dépenses en réalisant une meilleure gestion du traitement des déchets verts. En 2006, une économie de 140 000 € a été réalisée sur la collecte et le traitement des gros producteurs. Monsieur Jean-Claude COLLIN s'inquiète de l'application d'une augmentation d'environ 5 % après une telle économie. Monsieur Gilbert BULABOIS rappelle les investissements importants réalisés pour le traitement des déchets et notamment la mise aux normes et l'agrandissement des déchetteries.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR souhaiterait une réorganisation des collectes pour limiter les coûts de ramassage des ordures ménagères. Il souhaiterait un taux pour les ménages qui bénéficient d'une collecte simple et un autre taux pour ceux qui bénéficient d'une double collecte. Le Président souhaite également une réflexion sur le fonctionnement du SICTOM, il a demandé à plusieurs reprises au Président du SICTOM de lui présenter sa politique de gestion. Il souhaite également une solidarité entre les différents ménages : les polinois bénéficient d'un double ramassage des ordures ménagères mais ils prennent en charges les kilomètres parcourus pour les ménages éloignés dans les villages.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON, Monsieur Dominique BONNET répond que le questionnaire sur la réorganisation de la collecte à Poligny est terminé et que celui de la commune d'Arbois va s'achever prochainement. Monsieur Jean-Louis DUFOUR souhaite une mise en place rapide de cette réorganisation de la collecte qui doit engendrer des économies.

Le conseil communautaire adopte par 33 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention le budget annexe « ordures ménagères » 2007.

7. Taux de taxe professionnelle unique (TPU) : taux

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'instaurer le taux de TPU à 9.81 % pour l'année 2007 soit une hausse de 2 %.

8. Fiscalité locale – taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : taux

L'assemblée décide par 34 voix pour et 3 voix contre de fixer le taux de TEOM pour l'année 2007 à 11.48 %.

9. Tarifs piscine 2007

Le conseil communautaire décide par 36 voix pour et 1 voix contre de fixer les tarifs d'exploitation de la piscine pour l'année 2007 comme suit :

- entrée de 6 à 18 ans et étudiants : 1.10 €
- adultes : 2.40 €,
- visiteurs : 1.00,
- groupes à partir de 10 : 0.85 € par personne,
- comité d'entreprise (vente de 12 tickets minimum) : 1 € de 6 à 18 ans, et 1.80 € pour adultes,
- carte abonnement : 8.50 € donnant droit à 10 entrées pour les 6/18 ans et à 5 entrées pour adulte,
- carte de saison : 34 € pour les 6/18 ans et 64 € pour adultes,
- remise : une carte d'abonnement gratuite pour 3 achetées si famille de plus de 2 enfants, et une carte gratuite pour les chômeurs inscrits à l'ANPE,
- entrée gratuite pour pompiers et gendarmes en activité (sur présentation liste nominative du chef de brigade),
- location de la buvette (sans alcool) en juillet et août à une association locale : 85 € pour la saison.

10. Participation aux frais de déplacement des stagiaires du CPPPA de Montmorot

L'assemblée décide à l'unanimité d'accorder une indemnité de repas journalière de 4 € par stagiaire et des indemnités kilométriques au tarif de la fonction publique territoriale en vigueur dans la limite de 5 000 km pour l'ensemble des stagiaires du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Montmorot dont les 2 missions proposées sont les suivantes :

- Une mission collective menée par 3 étudiants sur la mise en place d'une nouvelle signalétique pour les zones d'activités,
- Une mission individuelle sur la faisabilité de la mise en place d'un système de transport collectif sur le Comté de Grimont.

Monsieur Jean-Claude COLLIN s'interroge sur les thèmes proposés. Il précise que la signalétique actuelle en zone industrielle à moins de 10 ans et quelle avait été prise en charge directement par les entreprises. Il s'interroge sur le coût d'une telle opération pour la Communauté de Communes du Comté de Grimont. Monsieur le Président répond que la signalétique actuelle ne répond plus aux besoins et que cette étude doit permettre de proposer des solutions.

11. Convention de concours technique avec la SAFER de Franche-Comté

La convention n'a pas été jointe à la note de synthèse. A la demande de Monsieur Jean-Claude COLLIN, ce point est reporté à la prochaine séance qui sera convoquée en urgence le mercredi 28 mars 2007 à 19 h 00 salle de convivialité à Miéry.

12. Cession du bâtiment de la pépinière artisanale

L'assemblée décide par 29 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions de céder le bâtiment de la pépinière artisanale et les terrains attenants à la SCI Poligny Découpe et Abattoir de Volaille au prix de 100 000 €.

Monsieur Jean-Claude COLLIN regrette :

1/ le choix fait de céder le bâtiment considérant que des subventions, obtenues précédemment par d'autres élus, devront être remboursées.

2/ la cession de ce bâtiment dont la vocation est d'accueillir des créations d'entreprises.

Monsieur Jean-Claude COLLIN fait remarquer que la politique de développement économique actuelle détruit ce qui a été fait précédemment. Monsieur Yves-Marie LEHMANN répond qu'aujourd'hui la Communauté de Communes du Comté de Grimont porte des entreprises qui n'honorent pas toujours leurs loyers. S'appuyant sur les contacts actuels et les projets en cours, il souhaite orienter le développement économique par le développement de zones industrielles et commerciales pour permettre à des entreprises de s'installer et de se développer sur le territoire communautaire.

Monsieur Roland CHAILLON regrette la séparation d'un outil permettant le développement d'entreprises naissantes et souhaite que cette vente aboutisse à la création d'un autre local pour créateur d'entreprises. Le Président rappelle que la pépinière d'entreprises devrait aider uniquement les créateurs d'entreprises et pour une durée ne dépassant pas 23 mois. Le site des Plâtrières de Grozon pourrait permettre le développement de nouvelles entreprises ainsi que le site L'AMY par des ateliers relais.

13. Acquisition parcelle ZI 40

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée commune de Poligny section ZI n° 40 d'une surface de 16 720 m² au tarif habituel de 0.305 € du m².

Monsieur Jean-Claude COLLIN souhaite une réflexion sur l'acquisition de la parcelle ZH 46 d'environ 9 ha située entre la ligne de chemin de fer et la zone industrielle « Au Velours ».

14. Transformation du poste de rédacteur en poste d'attaché territorial

Le Président annonce à l'assemblée la démission de Vincent LANGLET pour le 4 mai 2007 au plus tard. Il le remercie pour le travail effectué et précise qu'un avis de recrutement a été lancé. La date de clôture des candidatures est fixée au 2 avril 2007.

Compte tenu du développement de la Communauté de Communes du Comté de Grimont, et que les missions et les responsabilités de l'animateur économique se sont élargies, le conseil communautaire décide à l'unanimité de transformer le poste de rédacteur en poste d'attaché territorial.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON, le Président précise qu'un poste de rédacteur est de catégorie B et un poste d'attaché territorial est de catégorie A.

Monsieur Jean-Claude COLLIN regrette l'absence de référence à l'agro-alimentaire dans les missions décrites dans le profil de poste.

15. Réindustrialisation du site des plâtrières de Grozon

Le notaire n'ayant pas encore transmis le bail de location définitif, ce point sera ajouté à la prochaine séance en urgence le 28 mars 2007.

16. Création d'un Relais Service Public

Cette décision sera reportée à une séance ultérieure. Toutefois, le Président informe l'assemblée qu'il s'agit d'une décision de principe pour demander une subvention à hauteur de 30 % qui ne peut être accordée que si le projet est porté par une communauté de communes. Il sollicitera un accord par convention pour une délégation de construction d'un Relais de Service Public au Centre Communal d'Actions Sociales de la commune de Poligny.

17. Questions et informations diverses

- Monsieur Jean-Louis DUFOUR sollicite la communauté de communes pour une aide aux communes qui ont l'obligation de monter un dossier de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) pour septembre 2007. Le Président regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à cette demande par manque de moyens humains : vacance de la direction et départ de l'animateur économique, mais propose de lancer une réflexion sur ce sujet pour définir l'aide possible que pourrait apporter la communauté de communes.
- Monsieur Roland CHAILLON informe l'assemblée que la création du carrefour giratoire a apportée des nuisances sonores pour les riverains. Le Président souhaite progresser sur le contournement de Poligny et l'accès au plateau.
- Monsieur Philippe NOIR informe que le coffret électrique situé sur le terrain vague à proximité du carrefour giratoire a déjà été écrasé par des camions à 3 reprises. Le Président informe qu'un enrochement est prévu et que ce terrain vague n'a pas vocation à le rester.
- Monsieur Jean-Claude COLLIN présente une motion au nom du groupe « Pour le Dynamisme Economique du Pays Polinois » avec le texte suivant : « Le projet de fermeture de la gare de Poligny, le mercredi toute la journée, va bientôt s'appliquer. Chacun sait que c'est le premier pas vers la fermeture complète de la gare. C'est très grave pour l'avenir de nos établissements scolaires et de nos entreprises, mais aussi pour l'image de notre communauté de communes que l'on voudrait dynamique. Notre Président et l'ensemble du conseil communautaire s'opposent à la fermeture partielle de la gare le mercredi et exigent le maintien de l'ouverture de la gare tous les jours de la semaine ».

Monsieur Yves-Marie LEHMANN regrette que cette motion ait été rédigée en son nom, il précise que la fermeture de la gare le mercredi ne semble pas entraîner une fermeture définitive de la gare et informe qu'il votera contre cette motion.

Monsieur Roland CHAILLON regrette que l'on ne peut prendre que des billets de TER à la billetterie automatique.

Monsieur Serge GREUSARD pense qu'il est difficile pour une personne âgée d'utiliser des automates et il votera pour le maintien de l'ouverture de la gare de Poligny.

Le conseil communautaire décide par 16 voix pour, 3 voix contres et 18 abstentions d'adopter la motion présentée par le groupe « Pour le Dynamisme Economique du Pays Polinois ».

Monsieur le Président informe l'assemblée du retour de Madame Marie-Paule CHAMBRU pour le 2 avril 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Paul BUCHET

Yves-Marie LEHMANN